

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Ecole d'Escalade

THE ROOF CHERBOURG

Justificatifs à fournir avant le 1er cours

- **Présentes CGV** signées
- **Attestation de santé** (disponible à l'accueil ou en ligne), ou si nécessaire un certificat médical

Ces documents peuvent être transmis à l'accueil ou bien par mail à l'adresse contact-cherbourg@theroof.fr

Informations pratiques

- Les cours débuteront à partir du 8 septembre 2026.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf chaque 1er samedi des vacances) ni les jours fériés.
- La prestation prévoit un total de 30 cours.

Clauses particulières

- The Roof Cherbourg se réserve le droit de reporter certaines séances qui seront rattrapées au cours de l'année.
- En cas de nombre d'inscrits insuffisant, The Roof Cherbourg se réserve le droit d'annuler le créneau concerné.
- En cas de dossier incomplet (absence d'attestation de santé ou de certificat médical en cas d'attestation de santé non valide) l'élève ne pourra participer aux cours et aucune compensation financière ne sera accordée.
- En cas de modification des réglementations sanitaires par arrêté gouvernemental ou préfectoral, aucun remboursement ne sera accordé aux élèves ne souhaitant pas adhérer aux contraintes d'accès à la salle.

Responsabilité

Les grimpeurs mineurs sont sous la responsabilité de The Roof Cherbourg pendant la durée du cours uniquement. The Roof Cherbourg décline toute responsabilité en dehors des heures de cours.

Assurance

Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que le.a grimpeur.euse inscrit.e est couvert.e pour la pratique de l'escalade.

Règlement

Règlement obligatoire afin de valider l'inscription.

Le paiement en 3 fois est possible, uniquement à l'accueil :

- soit par chèque, l'encaissement du premier chèque se fera à l'issue de l'inscription, l'encaissement du 2ème et 3ème chèque se fera respectivement 1 mois et 2 mois suivant l'inscription.
- soit par CB puis prélèvement : la 1er encaissement à l'issue de l'inscription se fera en CB puis un prélèvement automatique sera mis en place pour que les 2ème et 3ème encaissements se fassent respectivement les 1er et 2ème mois suivant l'inscription.

Toute inscription est définitive. Il ne sera accordé aucun remboursement de complaisance. Merci de vous assurer que vos disponibilités / les disponibilités de votre enfant, vous permettent de suivre l'intégralité des cours.

Equipement

A chaque séance encadrée, une paire de chaussons d'escalade sera prêtée à l'élève.

Avantages et Réductions

Tous les enfants inscrits en école d'escalade bénéficient de :

- 1 entrée offerte à chaque période de vacances scolaires hors été.
- Possibilité de souscrire à un abonnement permettant l'accès en illimité à la salle
- 10% de réduction nominative sur une paire de chaussons d'escalade achetée à The Roof Cherbourg.

Offres valables à partir de l'inscription et jusqu'au 30 juin 2027 inclus.

Offre “Accès Illimité”

Option réservée aux élèves inscrits en cours d'escalade.

Abonnement valable du 01/09/2026 au 30/06/2027.

Possibilité de souscrire à l'offre escalade illimitée en cours d'année au prorata du nombre de jours restants.

Les enfants de moins de 14 ans doivent être sous la responsabilité d'un adulte accompagnant. Pour les plus de 14 ans, une autorisation parentale devra être signée.

Droit à l'image

J'autorise

Je n'autorise pas

The Roof Cherbourg à photographier mon enfant dans le cadre des activités proposées et à utiliser son image pour la promotion de la structure (presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux).

Infos mails :

Je souhaite

Je ne souhaite pas

Recevoir les informations sur les stages et les cours à venir, ainsi que les compétitions enfants

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les « conditions générales – cours escalade »

Fait à

le/...../.....

Signature tuteur.rice légal.e,

précédée de la mention “lu et approuvé” :